

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2025

1. Vérification du quorum

Absents excusés : Sylvain BARRIER, Philippe GINET, Gwendoline LEHMANN, Sylvie MARCOUX, Johanna MILLET, Remi PANGAUD, Julie TARERIAT.

Pouvoirs : Sylvain BARRIER à Emmanuel SALGADO
 Philippe GINET à Martine GINET
 Gwendoline LEHMANN à Bruno DUFAURE DE CITRES
 Sylvie MARCOUX à Frédéric LARGERON
 Johanna MILLET à Monique REYNAUD
 Rémi PANGAUD à Anne-Sophie BREYSSE
 Julie TARERIAT à Annie LARDON

Arrivée de Sophie JOUEN à 20 h 40.

2. Nomination du secrétaire de séance

Pascal Poinas

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

Adopté à l'unanimité

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition débroussailleuse Stihl Service Technique : ROMAIN RASCLE MOTOCULTURE (581.67 € H.T.)
- Modification entrée Lotissement « Le Hameau de Cailloux » : TP GUIGNAND (1 696.00 € H.T.)
- Diagnostic visuel du mur en pierres situé aux abords de l'Immeuble « Le Désidérial » avec prescriptions de réparation et de stabilisation : INGENIERIE CONSTRUCTION (1 850.00 € H.T.)
- Division bornage de la propriété communale située Sous le Calvaire : GEOLIS (2 495.00 € H.T.)
- Fourniture et pose poteau incendie Boulevard des Jardins : VEOLIA (2 487.22 € H.T.)
- Installation de 2 sèche-mains au Gymnase : Sarl COLLARD-TARDIEU ELECTRICITE (1 380.00 € H.T.)
- Changement réducteur de pression, vase d'expansion, robinet de puisage, disjoncteur de remplissage chauffage au Gymnase : Sarl SERHOCHIAN-BOUARD (2 657.60 € H.T.)

5. Décision Modificative N°2 : Budget Commune

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 67 656 €
Chapitre 011 : + 48 564 €
Chapitre 012 : + 19 092 €

- Recettes : 67 656 €
Chapitre 013 : + 28 580 €
Chapitre 70 : - 10 000 €
Chapitre 73 : + 49 076 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 0
Chapitre 20 : + 300 €
Chapitre 204 : + 33 492 €
Chapitre 21 : - 20 440 €
Chapitre 23 : - 13 352 €

Adopté à l'unanimité

6. Renouvellement 2^{ème} ligne de trésorerie : Budget Camping

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la 2^{ème} ligne de trésorerie contractée pour le Budget Camping d'un montant de 50 000 €.

Proposition de la Caisse d'Epargne :

Montant : 50 000 €

Durée : 365 jours

Echéance : 27/11/2025

Taux d'intérêt applicable : ESTR + marge de 0.65 %

Commission de non-utilisation : 0.25 %

Frais de dossier : 0.20 %

Commission d'engagement : Néant

Commission de mouvement : Néant

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu

Adopté à l'unanimité

7. Participation OGEC 2025 pour l'Ecole Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal a décidé, le 08/07/2021, de verser chaque année, à partir de l'année 2022, deux acomptes de 35 000 € chacun (le 1^{er} au 01/04 et le 2^{ème} au 01/06) à l'OGEC pour la participation annuelle.

F. PAULLENARD propose au Conseil Municipal de voter le montant de la participation 2025 à verser à l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc.

Il rappelle la participation versée en 2024 : 731 € (coût d'un élève de l'école publique) x 138 élèves domiciliés sur la Commune = 100 878 €.

F. PAULLENARD communique les dépenses 2024 de la Commune pour l'Ecole F. Dolto : 126 084.74 €, soit un coût par élève de 755 € (167 élèves : 58 Ecole Maternelle + 109 Ecole Elémentaire).

Participation OGEC à verser en 2025 : 755 € x 127 élèves domiciliés sur la Commune = 95 885 €.

Adopté à l'unanimité

8. Tarifs 2026 Camping Municipal « La Fressange »

B. DUFAURE DE CITRES demande au Conseil Municipal, sur proposition de M. Vincent LAROIS, Gérant de la Sarl « Velay Escapade », délégataire de la Délégation de Service Public, de voter les tarifs 2026 du Camping Municipal « La Fressange ».

Dates d'ouverture du Camping : du 11 avril 2026 au 04 octobre 2026 (emplacements et résidents) et au 09 octobre 2026 (location chalets et location mobilhome).

Suppression de la très basse saison.

Création d'un tarif Emplacement sans véhicule à moteur (randonneur/cyclo).

Augmentation en moyenne de 2 à 3 %.

Le bilan de la saison 2025 sera présenté lors d'une réunion de Conseil Municipal en 2026.

Adopté à l'unanimité

9. Subvention 2025 au titre du soutien à l'emploi sportif Tennis Club de Saint-Didier en Velay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tennis Club demande, comme les années précédentes (sauf en 2022), de délibérer sur la répartition de la subvention de 4 991.25 € allouée par la Commune lors du Conseil Municipal du 10/07/2025 comme suit :

- Un montant de 1 870 € (935 heures annualisées à 2 € de l'heure) qui sert à participer au financement de deux emplois salariés sportifs « Profession Sport » pour deux moniteurs de tennis diplômés d'Etat ;
- Un montant de 3 121.25 € (le reste de la subvention) concourant au fonctionnement général du Club.

E. SALGADO propose de délibérer sur cette répartition.

Adopté à l'unanimité

10. Subvention 2025 au titre du soutien à l'emploi sportif Basket Club Désidérien Séauvois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Basket Club Désidérien Séauvois, comme le Tennis Club de Saint-Didier en Velay, peut prétendre à une aide financière du Département de la Haute-Loire au titre d'un emploi salarié sportif « Profession Sport 43 » à hauteur de 2.00 € de l'heure.

Le Basket Club Désidérien Séauvois demande au Conseil Municipal, comme depuis 2023, de délibérer sur la répartition de la subvention de 2 075.20 € allouée par la Commune lors du Conseil Municipal du 10/07/2025.

Ce Club étant un Club intercommunal (St Didier en Velay et La Séauve sur Semène), les deux Communes doivent délibérer selon la répartition suivante : 1.34 € de l'heure pour St Didier en Velay et 0.66 € de l'heure pour La Séauve sur Semène.

Il vous est proposé de délibérer sur la répartition de la subvention allouée par la Commune de St Didier en Velay (2 075.20 €) au Basket Club Désidérien Séauvois comme suit :

- Un montant de 450.24 € (336 heures annualisées à 1.34 € de l'heure) qui sert à participer au financement de l'emploi salarié sportif « Profession Sport » d'un Educateur Sportif diplômé d'Etat ;
- Un montant de 1 624.96 € (le reste de la subvention) concourant au fonctionnement général du Club.

E. SALGADO propose de délibérer sur cette répartition.

Adopté à l'unanimité

11. Programme d'investissement en régie : fixation des tarifs horaires 2025

Après avoir pris connaissance des tarifs 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs horaires pour 2025 pour le programme d'investissement en régie.

Adopté à l'unanimité

12. Attribution chèques-cadeaux aux employés communaux

Depuis 2012, il a été décidé d'attribuer un chèque Cadhoc à chaque employé communal. Depuis 2020, le montant du chèque Cadhoc attribué à chaque employé communal est fixé à 70 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un chèque-cadeau Cadhoc d'un montant de 70 € à chaque employé communal (13 titulaires et 8 contractuels) pour les fêtes de fin d'année 2025 et d'attribuer un chèque-cadeau d'une valeur de 30 € à dépenser chez un commerçant désidérieren (« Désid & Vrac by Emilie », Primeur Denis MONTMEAT, Boucherie « Chez Bastien », Carrefour Market).

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de réception cette année pour la remise des chèques-cadeaux.

A. LARDON remercie Monsieur le Maire d'avoir tenu compte de la proposition de S. MARCOUX formulée en 2024.

Adopté à l'unanimité

13. Astreintes hivernales 2025 - 2026 : personnel du Service Technique

Monsieur le Maire explique le fonctionnement mis en place pour les astreintes du personnel du Service Technique pour l'hiver 2025 - 2026 (idem hiver 2024 - 2025) :

- Mise en place du vendredi 21/11/2025 au vendredi 06/03/2026, soit 15 semaines,
- Planning établi du vendredi 12 h 30 au vendredi suivant 12 h 30,
- Astreintes mises en place par équipe de 5 personnes (1 patrouilleur et 4 agents),
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 € + le lundi suivant l'astreinte récupéré en repos compensateur uniquement par le patrouilleur,
- Pour les semaines de Noël et du Jour de l'An : indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 205.75 €.

Soit un coût total pour les astreintes (avec la prise en compte des récupérations du personnel) de 15 573.90 € afin de déneiger les 90 kms de voirie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de rajouter à ce montant, le coût du carburant, du sel, de la pouzzolane ainsi que les factures des entreprises MOINE Hervé et MOINE Bernard qui effectuent le déneigement

Adopté à l'unanimité

14. Cration d'un poste au sein du Service Administratif et cration d'un poste au sein du Service Technique

Aprs avoir pris connaissance du tableau des effectifs mis  jour au 01/10/2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- La cration, au sein de la filire administrative, d'un poste d'Adjoint Administratif,  temps complet,  compter du 1^{er} janvier 2026, afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel. Mme Julia TOUYARD, actuellement en CDD depuis le 22/07/2024, sera nomme sur ce poste  raison de 28 heures par semaine.
- La cration, au sein de la filire technique, d'un poste d'Adjoint Technique,  temps complet,  compter du 1^{er} janvier 2026, afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel. M. Mathis PAYS, actuellement en CDD depuis le 01/07/2024 sera nomme sur ce poste.

E. SALGADO informe galement le Conseil Municipal que Mme Sonia PORTIER, actuellement en CDD depuis le 01/09/2024, sera nomme sur le poste vacant d'Adjoint Administratif  compter du 1^{er} janvier 2026,  temps complet.

Monsieur le Maire indique qu'il sera ncessaire dans un futur proche de presenter au CST la suppression des postes non pourvus.

Adopte  l'unanimit

15. Demande d'aide dpartementale pour les travaux de la Chapelle Saint Roch

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chapelle Saint Roch ncessite des travaux importants et urgents. Dans un premier temps, des devis ont t tablis pour la demande de subvention :

- | | |
|---|------------------|
| - Reprise de la fissure au niveau du demi-cercle :
(Devis de la Sarl MONTCHALIN) | 19 330.00 € H.T. |
| - Traitement de la charpente :
(Devis de la Sas BEAUFILS) | 2 400.00 € H.T. |
| - Refection de la toiture :
(Devis de la Sas BEAUFILS) | 36 714.90 € H.T. |

Total :	58 444.90 € H.T.
---------	------------------

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : 58 444.90 € H.T.

Recettes :

- Aide départementale : 14 611.23 € (25 %)
- Lancement d'une Souscription par la Fondation du Patrimoine : 11 688.98 € (20 %)

Fonds propres : 32 144.69 €

E. SALGADO propose de déposer une demande d'aide départementale pour la sauvegarde des édifices cultuels non protégés pour les travaux de la chapelle Saint Roch pour un taux d'intervention de 25 %, soit 14 611.23 €.

Adopté à l'unanimité

A. LARDON demande comment les gens seront au courant de la souscription lancée, E. SALGADO répond que la Fondation du Patrimoine va nous aider dans la mise en place de la souscription.

A la question de F. LARGERON sur le début des travaux, E. SALGADO répond qu'il espère que les travaux puissent être lancés au cours du mois de juin 2026.

16. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026

Comme précisé dans le mail de la Préfecture de la Haute-Loire en date du 13 octobre 2025, le guide DETR/DSIL 2025 est "reconduit pour la campagne 2026".

L'ensemble des éléments du guide (modalités générales, fiches thématiques, contacts, liste des pièces administratives et modalités de paiement de la subvention) reste d'actualité. Le calendrier est donc reconduit avec une date limite de dépôt des dossiers pour cette campagne 2026 au 31 décembre 2025, et les premiers arbitrages courant avril 2026. Tout ceci sous réserve de modification de la prochaine commission des élus qui se tiendra début novembre.

Les WC publics situés Place des Droits de l'Homme étant dégradés et vétustes, différents projets ont été étudiés : rénovation des WC actuels, installation d'une sanisette...

Un projet comprenant l'installation d'une sanisette dans le local actuel des WC publics et l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme a été chiffré.

Estimatif des dépenses :

- Installation d'une sanisette : 77 000.00 € H.T.
Honoraires : 6 000 €
Travaux : 65 000 €
Imprévus : 6 000 €

- Aménagement de la Place des Droits de l'Homme : 59 690.30 € H.T.
-

136 690.30 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026 pour l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme comprenant l'installation d'une sanisette dans le local actuel des WC publics pour un taux de 25 %, soit un montant de subvention de 34 172.58 €.

F. LARGERON dit que le projet est découvert en Conseil Municipal, alors que lors de la Commission « Travaux » de juin 2024, un projet différent avait été évoqué.

F. LARGERON aurait aimé une réunion de la Commission pour la présentation de ce projet.

E. SALGADO répond que l'Architecte des Bâtiments de France a retoqué le premier projet déposé au niveau de l'urbanisme. La volonté politique n'est pas de modifier le projet initial ou de désinformer le Conseil Municipal, la sanisette a changé de place pour tenir compte des remarques de l'A.B.F., mais le projet est sensiblement le même. Le plus important est que ce service est nécessaire et indispensable à la population et aux personnes transitant par la Commune.

F. LARGERON regrette le manque de réunion de la Commission « Travaux ».

Adopté à l'unanimité

17. Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire au titre du CAP 43

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée départementale du 21 mars 2022 a validé les orientations de la politique d'aide aux projets d'investissement des Communes pour la période 2022-2027, intitulée « Coopération et Ambition Partagée – CAP 43 Commune ». La Commune bénéficie d'une subvention de 225 000 € sur la période 2022-2027.

Une première demande de subvention a été faite par délibération en date du 23 février 2023, au titre du 2^{ème} appel à projets (2024-2025), concernant les travaux d'aménagement du Boulevard des Jardins, de la Place du Senis, de la Place des Vallards et de la Rue du Breuil pour un montant de 150 000 €.

Il reste donc à effectuer une deuxième demande de subvention au titre du 3^{ème} appel à projets (2026-2027) pour un montant de 75 000 €.

E. SALGADO propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire au titre du CAP 43 pour l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme comprenant l'installation d'une sanisette, pour un montant de 75 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : 136 690.30 € H.T.

Recettes :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026 : 34 172.58 €
- Département de la Haute-Loire : CAP 43 : 75 000.00 €

Fonds propres : 27 517.72 €

Adopté à l'unanimité

18. Questions diverses

***D. DURIEU** : répond aux propos de F. LARGERON sur le manque de réunion de la Commission « Travaux » : Monsieur le Maire était à la recherche de subventions pour l'installation de la sanisette, donc pas de nouvelle Commission après juin 2024. D. DURIEU souhaite que ce projet se réalise en 2026.

***F. LARGERON** fait remarquer que la fresque située à l'entrée de Saint-Didier est éteinte depuis 1mois et demi. Information confirmée par A. LARDON.

B. DUFAURE DE CITRES va contacter le SEMEV pour que le nécessaire soit fait rapidement.

***F. LARGERON** souhaite avoir une réponse au mail envoyé concernant l'état des routes (Route des Bolets et Route des Cèpes) après les travaux de voirie 2025.

E. SALGADO rappelle que la somme d'argent habituellement consacrée aux travaux de voirie a été votée à la baisse en 2025, car des travaux étaient déjà prévus : le parking de la Mairie et le Chemin du Pas du Mont. Donc sur les 2 Routes citées, il n'y a eu que des travaux de point à temps.

***F. LARGERON** demande où en est l'interconnexion et si elle est utilisable.

E. SALGADO répond que l'installation est fonctionnelle, mais pas encore essayée.

***F. LARGERON** souhaite connaître la situation de la direction de l'EHPAD.

E. SALGADO regrette que l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) ne soit pas présente. Il estime que l'EHPAD ne peut pas fonctionner correctement sans cadre administratif. Un recrutement est en cours. La fréquentation atteint un taux de 98 % et l'ambiance est saine.

***F. PAULLENARD** : L'alarme intrusion installée au sein de l'Ecole F. Dolto dans le cadre du P.P.M.S. fonctionne. Le personnel communal et les enseignants seront formés prochainement. La Commune a obtenu une subvention de 50 % dans le cadre du F.I.P.D.R. 2025.

***F. PAULLENARD** : Concert organisé le vendredi 21 novembre 2025 au Cinéma.

***M. GINET** informe qu'une réunion « Petites Villes de Demain » est programmée à la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

M. GINET a contacté l'Association des Commerçants afin de leur présenter une proposition pour des casiers réfrigérés et également les chèques Alti Kdo (chèque-cadeau à dépenser chez les commerçants de Haute-Loire adhérents au dispositif.

***E. SALGADO** fait le point sur les travaux :

- Construction des deux courts de tennis couverts : réception du chantier prévue mi-décembre
- Cabinet dentaire : ouverture prévue en février 2026
- Aménagement du Bd des Jardins, de la Place du Senis et du Boulevard des Jardins : si la météo est clément, les délais seront respectés.
- Voirie COGECOOP : enrobés prévus mi-décembre.
- Avenue de la Gare : les travaux concernant l'eau sont terminés, il reste des tranchées à faire pour l'assainissement. Le Département devrait refaire la chaussée au printemps.

***E. SALGADO :**

- Cérémonie du 11 novembre : le mardi 11 novembre
- Tournoi de Foot organisé par le FCSD le mardi 11 novembre dans le Complexe Sportif
- Prochain Conseil Municipal : le jeudi 06 décembre 2025 à 20 heures

La séance est levée à 21 h 44

Le Maire,

E. SALGADO.

